

Massif forestier de Val de Mercy à Courson et de Vincelles à Mailly-le-Chateau

Communes : Bazarnes, Charentenay, Coulanges-la-Vineuse, Courson-les-Carrières, Fontenay-sous-Fouronnes, Fouronnes, Mailly-la-Ville, Mailly-le-Château, Trucy-sur-Yonne, Val-de-Mercy, Vincelles



← ZNIEFF de Type II n°3022

Une **Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) de type II** est un territoire composé de grands ensembles naturels (vallées, plateaux, massifs forestiers, landes, ...) riches et peu modifiés ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

Elle englobe souvent des ZNIEFF de type I où les scientifiques ont identifié des espèces rares, remarquables, protégées ou menacées du patrimoine naturel.

Les bois entre Courson, Val-de-Mercy et Trucy est une zone inscrite à l'inventaire des ZNIEFF. Cette fiche vous permettra d'intégrer ces éléments dans tout projet de planification ou d'aménagement.

CARACTERISTIQUES DE LA ZONE

Superficie : **3 500 ha**

Milieu(x) naturel(s) : **forêts, pelouses et landes calcicoles**

Protection existante au titre de la protection de la nature : **aucune**

Intérêt : **REGIONAL ET EUROPEEN**

ZNIEFF de type I incluses : **1**

Date des données : **1991**

Mise à jour : **1993**

Cette zone constitue une mosaïque de boisements de type chênaie-charmaie calcicole entrecoupés de zones de grande culture, avec sur les marges, des pelouses sèches à orchidées. De nombreuses petites vallées sèches fossiles entaillent le plateau calcaire de ce secteur de Basse Bourgogne.

La forêt en Bourgogne

La plupart des paysages végétaux ne sont pas des formations stables dans le temps. Ils évoluent et se transforment pour aboutir le plus souvent à une végétation forestière. Dominée par les Chênes, les Hêtres, les Tilleuls ou toute autre espèce, la forêt offre des visages très divers. En France, cette diversité résulte de l'intervention humaine et des conditions spécifiques à chaque secteur : l'altitude, le climat, la nature du sol. Ces caractéristiques sont essentielles à la définition des stations forestières.

En Bourgogne on peut distinguer des forêts dominées par :

- Le Chêne pubescent, sur calcaire et dans des conditions chaudes,

- Le Tilleul et les Erables, sur les éboulis grossiers et en exposition plus ou moins froide et ombragée,
- Le Hêtre, avec plusieurs situations, allant d'un climat humide et tempéré à un climat montagnard,
- Le Chêne pédonculé, dans les fonds de vallons profonds et froids sur calcaire,
- L'Aulne, l'Orme, le Frêne, les Saules dans les lieux humides et au bord des eaux.

La connaissance des conditions écologiques associées aux espèces est un élément très important pour la gestion des espaces naturels. Des catalogues des types de stations forestières ont été mis à disposition des forestiers dans la plupart des régions de Bourgogne.



UN PATRIMOINE A PRESERVER

La diversité des êtres vivants – la biodiversité – est reconnue comme un élément essentiel des richesses terrestres, au même titre que l'eau ou les ressources géologiques. Son maintien passe par la protection des espèces, des habitats qui leur sont nécessaires, et des processus qui permettent la conservation ou la formation de ces habitats.

DES GROUPEMENTS FORESTIERS VARIES...

Ces bois illustre bien la diversité des groupements forestiers de la Basse

Bourgogne :

- chênaie pubescente à Garance voyageuse,
- chênaie-charmaie à Petit Houx et Iris fétide,
- chênaie pédonculée à Anémone à feuilles de renoncule,
- hêtraie

LA VEGETATION DES MILIEUX SECS

Plusieurs groupements végétaux évoluant vers la chênaie pubescente sont représentatifs de l'extension de la flore d'origine méditerranéenne sur les marges du Bassin parisien :

- ourlets forestiers à Anémone sauvage, plante protégée à l'échelon national,
- landes à buis,
- pelouses sèches à orchidées, groupements inscrits dans la Directive Habitats* parmi les milieux naturels à protéger en priorité.

UNE FAUNE RICHE....

Les bois abritent quatre des cinq espèces de pics bourguignons (Pics noir, vert, épicé, épicé) tandis que les milieux ouverts sont riches en reptiles : Lézard vert, Couleuvre d'Esculape et Coronelle lisse, proies du rare Circaète Jean-le-Blanc. Avec la Pie grièche écorcheur et l'Engoulevent d'Europe, ce sont des espèces inscrites dans la Directive Oiseaux*.

Manque photos

LEXIQUE

* **Directive Habitats** : la Directive européenne de 1992 a pour objet la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages, sur le territoire européen. Elle fait obligation aux Etats membres de prendre les mesures de préservation de ceux-ci.

* **Directive Oiseaux** : Directive européenne de 1979 consacrée à la conservation des oiseaux sauvages sur le territoire européen. Une directive européenne fait obligation aux Etats membres de prendre les mesures

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

Ce patrimoine ne pourra être sauvegardé que si l'on est attentif à la qualité des milieux naturels. Afin de conserver l'intérêt écologique des sites, il est important d'éviter les modifications des zones ouvertes par labour ou enrésinement. Des travaux de génie écologique peuvent être nécessaires en cas de reboisement spontané pour conserver ces pelouses. Les bois devront faire l'objet d'une sylviculture respectueuse des essences feuillues régionales, en adaptant les techniques d'exploitation à la préservation de leur biodiversité.

ZNIEFF DE TYPE II N° NATIONAL : 260014896 N° REGIONAL : 3022

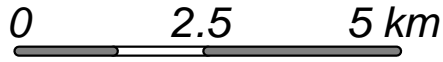
MASSIF FORESTIER DE VAL DE MERCY A COURSON ET DE VINCELLES A MAILLY LE CHATEAU




YONNE

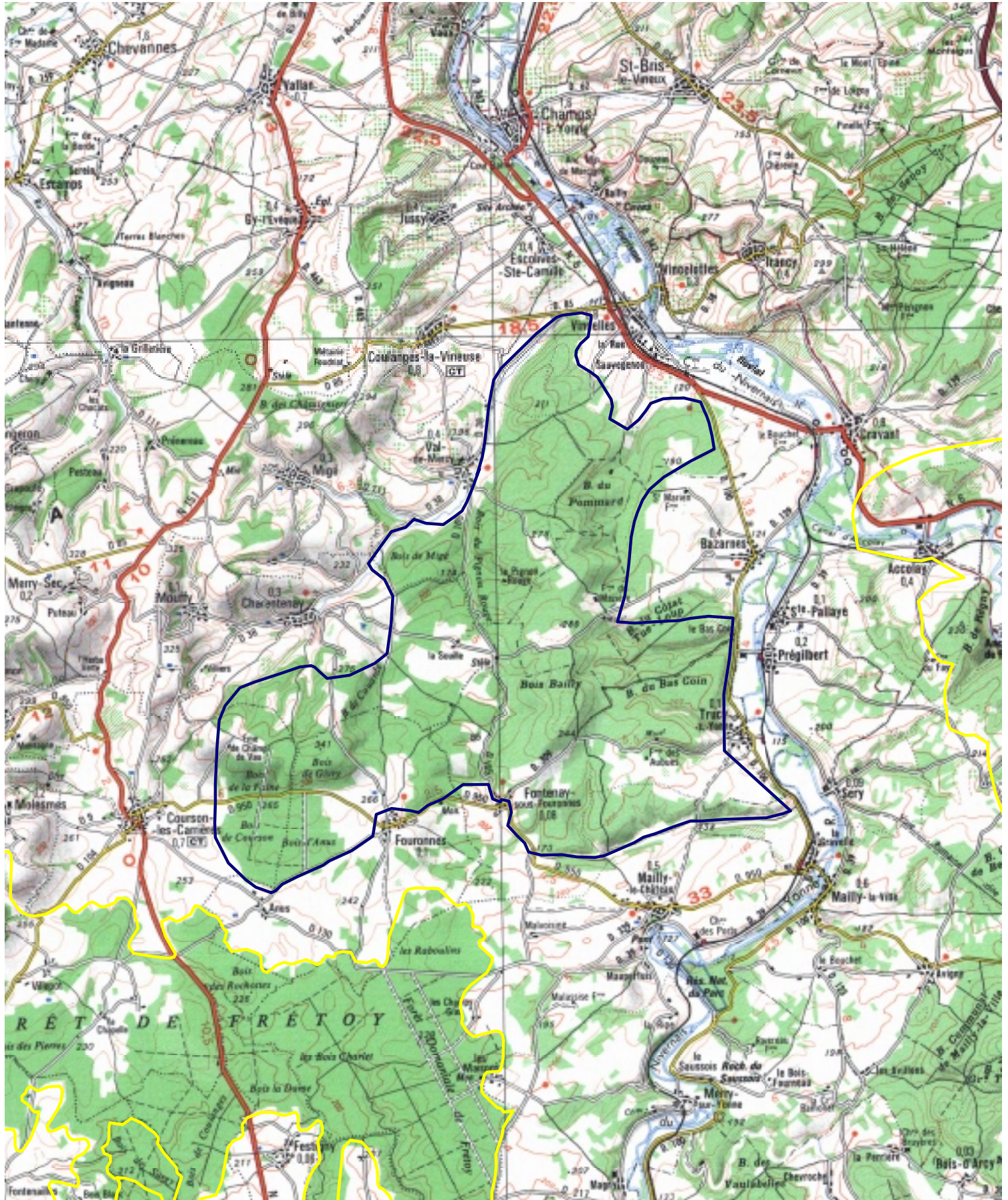


Echelle



Source : DIREN données 2003 et IGN scan 250

 : ZNIEFF de type 2 voisins



Bois du Val de Mercy et de Vincelles, Bois Migé, Pignon Rouge, Conge, Glands

Communes : Coulanges-la-Vineuse, Vincelles, Val-de-Mercy, Charentenay,
Bazarnes (Yonne)

← ZNIEFF n° 3022.0001

Une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) est un territoire où les scientifiques ont identifié des éléments rares, remarquables, protégés ou menacés du patrimoine naturel.

La zone du Bois du Val de Mercy et de Vincelles, Bois Migé, Oignon Rouge, Conge, Glands est inscrite à l'inventaire des ZNIEFF. Cette fiche vous permettra d'intégrer ces éléments dans tout projet de planification ou d'aménagement.

CARACTERISTIQUES DE LA ZONE

- Superficie : 1170 ha
- Milieu(x) naturel(s) : PELOUSE - FORET
- Protection existante au titre de la protection de la nature : AUCUNE
- Intérêt : EUROPEEN
- Date des données : 1986-1995

Ce vaste ensemble est situé au sud et à l'est de Val de Mercy. Les forêts de chêne pubescent et les pelouses se partagent l'espace. ■

Les pelouses calcaires

Ces peuplements dominés par les graminées se développent sur des sols peu épais, au sommet ou sur les pentes des reliefs calcaires ou marneux. Ces pelouses sont issues le plus souvent d'anciennes pratiques agricoles de pâturage extensif. L'abandon du pâturage laisse place à une rapide colonisation par les arbustes puis la forêt.

En Bourgogne, la flore et la faune des pelouses s'enrichissent d'espèces d'influence méditerranéenne qui profitent de la sécheresse et de l'ensoleillement local pour atteindre ici leur limite nord de répartition. Les Papillons abondent dans ces milieux souvent spectaculairement fleuris; d'autres Insectes comme la Mante religieuse ou la Petite Cigale y

sont strictement localisés. Les Reptiles trouvent là des secteurs de prédilection. Certaines espèces d'Oiseaux, comme la Perdrix rouge, l'Engoulevent ou l'Alouette lulu, sont totalement inféodées à ces milieux.

Les pelouses calcaires sont en régression dans notre région. On peut en souligner les raisons essentielles:

- l'abandon du pastoralisme et leur retour vers la forêt;
- l'extension des zones habitées sur ces espaces.

Le rétablissement de l'entretien des pelouses est nécessaire au maintien de ces éléments paysagers. Très attractifs, ils ne doivent pas être victimes d'une surfréquentation destructrice. ■

Ce document fait partie d'un fichier couvrant l'ensemble des Z.N.I.E.F.F. de Bourgogne et diffusé notamment à toutes les communes concernées. Il s'accompagne d'une jaquette de présentation générale. Vous pouvez obtenir renseignements et conseils concernant les Z.N.I.E.F.F. et la protection des milieux naturels auprès de la :

Direction Régionale de l'ENvironnement
6, rue Chancelier de l'Hospital
21000 Dijon

Réalisé par
l'Observatoire Régional de l'Environnement de Bourgogne,
avec la participation financière du Conseil régional de Bourgogne
et de la DIREN de Bourgogne



La diversité des êtres vivants - la biodiversité - est reconnue comme un élément essentiel des richesses terrestres, au même titre que l'eau ou les ressources géologiques. Son maintien passe par la protection des espèces, des habitats qui leur sont nécessaires, et des processus qui permettent la conservation ou la formation de ces habitats.

LA VEGETATION DES MILIEUX SECS...

Cette mosaïque végétale est représentative de l'extension de la flore subméditerranéenne dans le Bassin Parisien.

Plusieurs groupements végétaux sont caractéristiques de conditions sèches et ensoleillées :

- une chênaie pubescente à Garance voyageuse,
- des ourlets forestiers à Anémone sylvestre,
- des groupements pionniers sur dalles calcaires,
- des pelouses sèches à Orchidées.

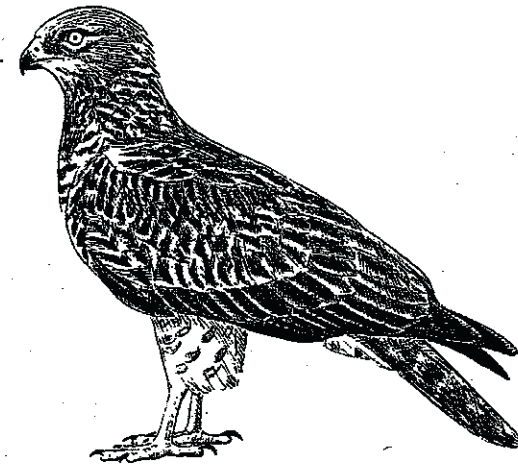
Les pelouses et les groupements pionniers sont inscrits dans la Directive Habitats (🦅) parmi les milieux naturels à protéger en priorité.



Anémone sauvage (*Anemone sylvestris*)
Inventaire des plantes protégées en France P.Danton

DES PLANTES REMARQUABLES...

Plusieurs plantes très rares subsistent dans cette zone. C'est le cas de l'Anémone des bois (*Anemone sylvestris*) menacée et protégée en France. On trouve plusieurs autres plantes protégées en Bourgogne dont la Carline acaule (*Carlina acaulis*) et la Violette des rochers (*Viola rupestris*). C'est l'unique localité en Basse Bourgogne, de la Renoncule à feuilles de graminées (*Ranunculus gramineus*).



Circæte Jean le Blanc (*Circaetus gallicus*)
Faune de France. M.Duquet

DES OISEAUX...

Les oiseaux affectionnant les milieux ouverts sont nombreux à fréquenter cette zone. On peut citer la Pie-grièche écorcheur, l'Engoulevent d'Europe ou le Circaète Jean-le-Blanc, rapace chasseur de reptiles. Ils sont tous trois inscrits dans la Directive Oiseaux (🦅).

LEXIQUE

🦅 **Directive Habitats** : Directive européenne de 1992 consacrée à la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages, sur le territoire européen. Une directive européenne fait obligation aux Etats membres de prendre les mesures de protection nécessaires.

🦅 **Directive Oiseaux** : Directive européenne de 1979 consacrée à la conservation des oiseaux sauvages sur le territoire européen. Une directive européenne fait obligation aux Etats membres de s'engager à prendre les mesures de protection nécessaires.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

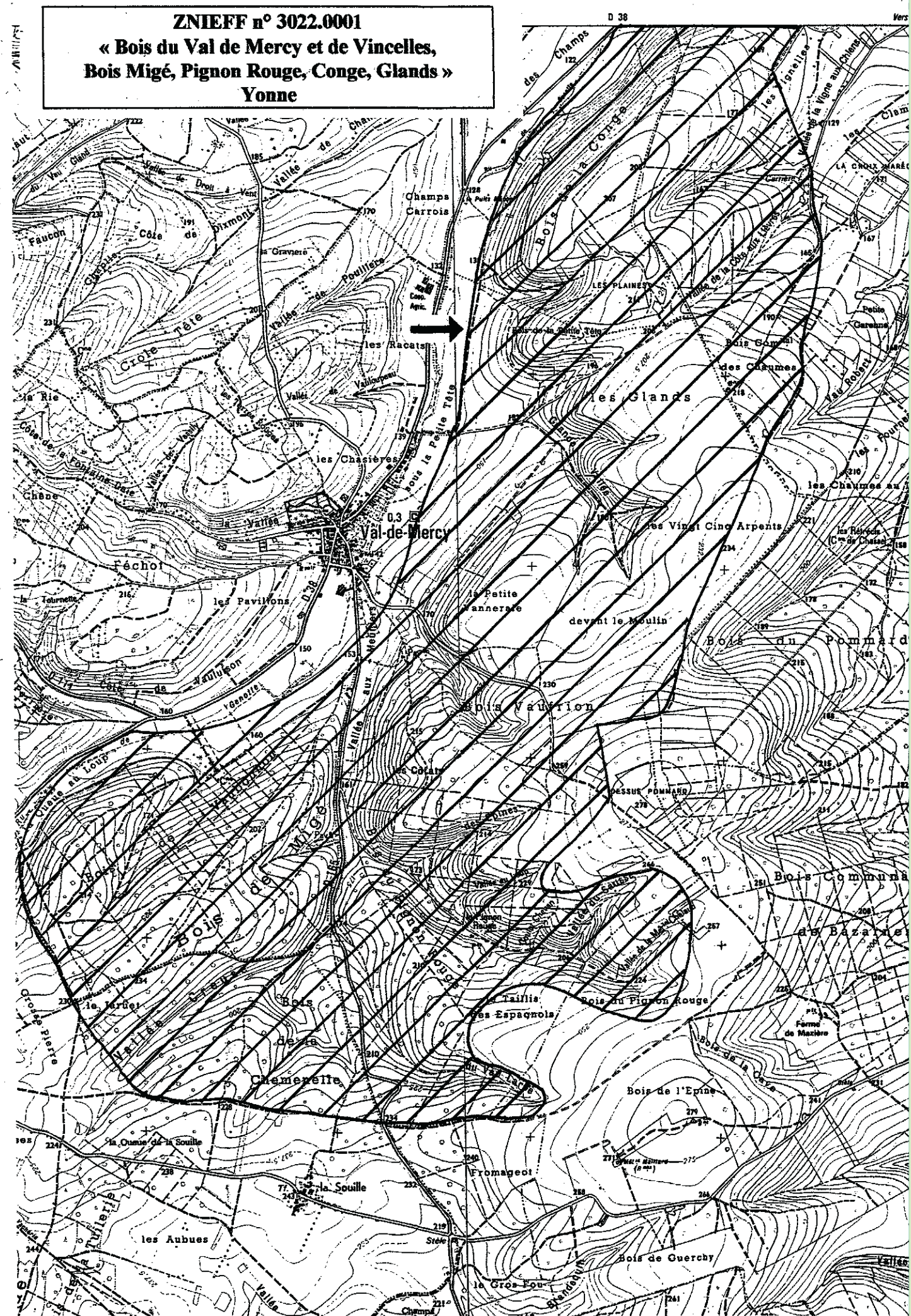
Ce patrimoine ne pourra être sauvegardé que si l'on est attentif à la qualité des milieux naturels. Afin de conserver l'intérêt écologique du site, il est important d'éviter les modifications d'utilisation du sol par urbanisation ou mise en

culture. Les ourlets forestiers et les fragments de pelouses restants, sont des éléments importants de la diversité de la faune et de la flore. Des interventions de génie écologique peuvent être nécessaires pour les maintenir. ■



2621 est (Courson-les-Carières) - 2721 ouest (Vermenton) - 1/25 000

IGN - PARIS - 1995
Autorisation N° 520269



Anciennes carrières de la Perrière, îles, berme et fossé entrée sud à Vincelottes

Communes : Cravant, Vincelles, Vincelottes, Irancy (Yonne)

← ZNIEFF n° 3029.0000

Une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) est un territoire où les scientifiques ont identifié des éléments rares, remarquables, protégés ou menacés du patrimoine naturel.

La zone des Anciennes carrières de la Perrière, îles, berme et fossé entrée sud à Vincelottes est inscrite à l'inventaire des ZNIEFF. Cette fiche vous permettra d'intégrer ces éléments dans tout projet de planification ou d'aménagement.

CARACTERISTIQUES DE LA ZONE

- Superficie : 338 ha
- Milieu(x) naturel(s) : EBOULIS
- Protection existante au titre de la protection de la nature : AUCUNE
- Intérêt : REGIONAL
- Date des données : 1984

Cette zone est située sur l'Yonne entre Cravant et Vincelottes. Les éboulis des carrières et des bords de route sont le support d'une végétation spécifique. ■

La végétation des éboulis

Les éboulis offrent des conditions peu favorables à la végétation : sol squelettique, conditions de sécheresse et de grande instabilité. Certaines plantes ont pourtant la faculté de s'y adapter :

- leurs racines très développées facilitent la fixation et la recherche de l'eau et des éléments nutritifs;
- leur tige en se courbant permet de résister à l'enfouissement, comme la possibilité de développer des racines adventives sur la tige enfouie;
- l'enchevêtrement des rameaux et l'abondance des racines ou des tiges souterraines permettent de fixer les graviers ou les cailloux.

Ces espèces sont des pionnières qui fixent l'éboulis et permettent la formation d'un sol embryonnaire. Ces conditions nouvelles permettront à d'autres plantes de s'installer à leur tour.

En Bourgogne, les éboulis sont fréquents dans les reliefs calcaires; on y trouve des espèces peu courantes comme un Silène (*Silene glareosa*), la Linaire des Alpes (*Linaria petraea*) ou l'Iberis intermédiaire (*Iberis intermedia*). ■

Ce document fait partie d'un fichier couvrant l'ensemble des Z.N.I.E.F.F. de Bourgogne et diffusé notamment à toutes les communes concernées. Il s'accompagne d'une jaquette de présentation générale. Vous pouvez obtenir renseignements et conseils concernant les Z.N.I.E.F.F. et la protection des milieux naturels auprès de la :

Direction Régionale de l'ENVIRONNEMENT
6, rue Chancelier de l'Hospital
21000 Dijon

Réalisé par
l'Observatoire Régional de l'Environnement de Bourgogne,
avec la participation financière du Conseil régional de Bourgogne
et de la DIREN de Bourgogne



UN PATRIMOINE A PRESERVER

La diversité des êtres vivants - la biodiversité - est reconnue comme un élément essentiel des richesses terrestres, au même titre que l'eau ou les ressources géologiques. Son maintien passe par la protection des espèces, des habitats qui leur sont nécessaires, et des processus qui permettent la conservation ou la formation de ces habitats.

LES EBOULIS CALCAIRES...

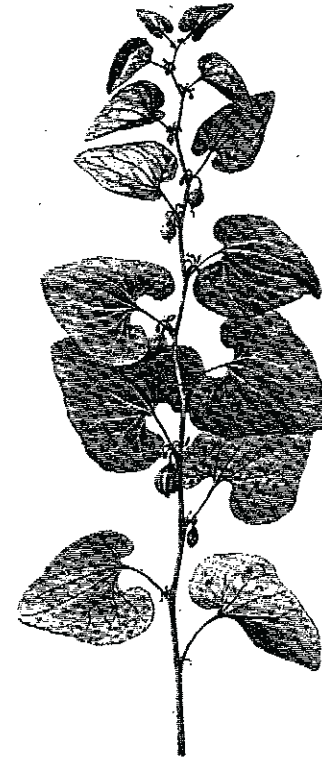
Les éboulis calcaires des carrières ou du bord de route sont colonisés par une végétation adaptée à ces conditions instables et très sèches. Ce type de végétation est inscrit dans la Directive Habitats (/) parmi les milieux naturels à protéger. On y trouve l'Ibérus intermédiaire (*Iberis intermedia*), très rare et protégé en Bourgogne.



Ibérus intermédiaire (*Iberis intermedia*)
La Grande Flore en couleurs de G. Bonnier

L'ARISTOLOCHE...

L'Aristolochie (*Aristolochia clematitis*) est une plante liée à la vigne actuelle ou à sa culture ancienne. En voie de raréfaction, elle trouve refuge sur la berme ou le fossé de bord de route.



Aristolochie (*Aristolochia clematitis*)
La Grande Flore en couleurs de G. Bonnier

LEXIQUE

/ Directive Habitats : Directive européenne de 1992 consacrée à la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages, sur le territoire européen. Une directive européenne fait obligation aux Etats membres de prendre les mesures de protection nécessaires.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

Ce patrimoine ne pourra être sauvegardé que si l'on est attentif à la qualité des milieux naturels. Afin de conserver l'intérêt écologique du site, il est important de conserver les éboulis en l'état et

de porter une attention aux techniques d'entretien des fossés, parfois destructrices par des fauches trop précoces ou trop rases. ■



2721 ouest (Vermenton) - 2720 ouest (Champs-sur-Yonne) - 1/25 000

© IGN - PARIS - 1995
Autorisation N° 520269

